RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00032
Numéro SIREN : 331 952 259
Nom ou dénomination : ABATTOIRS DU PAYS DE CHARLIEU

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2024 sous le numéro de dépôt 1248

ABATTOIRS DU PAYS DE CHARLIEU
Société Anonyme au capital de 38 192 euros
Siège social : 60 Rue du Charolais
42190 CHARLIEU
331 952 259 RCS ROANNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-huit juin,
A 19 heures,

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du même jour, les administrateurs se sont réunis en Conseil, dans les bureaux de Charlieu-Belmont Communauté 9 place de la Bouverie à Charlieu, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

La Communauté de Communes CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE, représentée par Monsieur René VALORGE, est présent
Monsieur Walter GEAY est présent
Monsieur Hervé GONIN est présent
Monsieur Samuel GOUTTENOIRE est présent

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Hervé GONIN est désigné en qualité de président de séance.

Monsieur Sébastien MICHEL remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration assumant la direction générale de la Société,
- Renouvellement du mandat du Directeur Général délégué,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président rappelle que son mandat de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général vient de prendre fin et que son mandat d'administrateur a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui vient de se tenir. Il appartient donc au Conseil de statuer sur le renouvellement de son mandat ou sur son remplacement.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ASSUMANT LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, renouvelle le mandat de Monsieur Hervé GONIN en qualité de Président du Conseil d'Administration chargé d'assumer la direction générale de la Société pour une durée [Durée du mandat de la personne assumant la direction générale de la société], avec les mêmes pouvoirs que précédemment.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il continue de lui témoigner, Monsieur Hervé GONIN déclare accepter le renouvellement de son mandat de Président du Conseil d'Administration chargé d'assumer la direction générale de la Société et précise qu'il continue de satisfaire à toutes les conditions requises par la loi pour l'exercice desdites fonctions.

Monsieur Hervé GONIN continuera de percevoir la même rémunération que précédemment.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Philippe BALIGAND n'ayant pas été renouvelé à l'issu de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, le Conseil décide, à l'unanimité de ne pas pourvoir à son remplacement en qualité de Directeur Général délégué.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Hervé GONIN ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président du Conseil d'Administration
Hervé GONIN

Le secrétaire
Sébastien MICHEL

ABATTOIRS DU PAYS DE CHARLIEU
Société Anonyme au capital de 38 192 euros
Siège social : 60 Rue du Charolais
42190 CHARLIEU
331 952 259 RCS ROANNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-huit juin,
A 18 heures,

Les actionnaires de la société ABATTOIRS DU PAYS DE CHARLIEU, société anonyme au capital de 38 192 euros, divisé en 1 364 actions de 28 euros chacune, dont le siège est 60 Rue du Charolais, 42190 CHARLIEU, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans les bureaux de Charlieu-Belmont Communauté 9 place de la Bouverie à Charlieu, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple adressée.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hervé GONIN, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Samuel GOUTTENOIRE et Monsieur Walter GEAY, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Sébastien MICHEL est désigné comme secrétaire.

Le CABINET ALAIN FAYOLLE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 8 juin 2023, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 364 actions sur les 1 364 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant au moins les deux tiers des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif au rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif au rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Décision relative au renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions réglementées.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

……
……

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'administrateur de :

- Monsieur Jean-Philippe BALIGAND
- Monsieur Franck CHAZAL
- La Communauté de Communes CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE
- Monsieur Walter GEAY
- Monsieur Hervé GONIN
- Monsieur Jean-Paul MALATIER
- Monsieur Samuel GOUTTENOIRE

viennent à expiration ce jour, décide :

- de renouveler le mandat de :

- La Communauté de Communes CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE
- Monsieur Walter GEAY
- Monsieur Hervé GONIN
- Monsieur Samuel GOUTTENOIRE

pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les administrateurs dont le mandat est renouvelé acceptent le renouvellement de leurs fonctions.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Certifié Conforme
Le Président de l'Assemblée
M. Hervé GONIN

